

MÉMOIRES
DE
PIERRE THOMAS

SIEUR DU FOSSÉ

PUBLIÉS EN ENTIER, POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR F. BOUQUET.

—
TOME I.

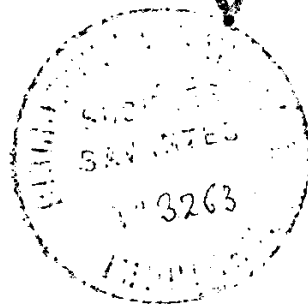
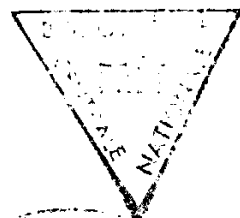


ROUEN

CHEZ CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE A. LE BRUMENT
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

RUE JEANNE-DARC, N° 11

—
M DCCC LXXVI



AVERTISSEMENT.

Comme le public pourroit bien estre surpris de voir ces Memoires, sans sçavoir ce qui a pu me porter à les écrire, j'ay cru qu'il auroit effectiuement quelque droit d'exiger de moy que je luy en disse la raison. Je le feray donc, en marquant icy tres sincerement ce qui m'y a engagé, lorsque j'y songeois le moins.

Il y a enuiron dix huit mois qu'il a plu à Dieu de m'en-uoyer une infirmité, que je puis bien regarder comme un châtiment de mes péchez (1). Car, quoyque je sois obligé de reconnoistre qu'il m'a préservé par sa grace de ces grands crimes, qui font horreur à ceux mêmes qui les commettent, je ne laisse pas de me sentir beaucoup redevable à sa justice. Et comme il connoist le ménagement dont j'ay toujours trop usé à mon égard, il a voulu par un effet de sa misericorde prendre soin luy même de me châtier, comme un pere plein d'amour. Aussi il paroist assez par la maniere dont il me châtie, qu'il ménage ma foiblesse, frappant seulement ma langue, et les muscles des enuirons d'une espece de paralysie, qui s'est augmentée d'une maniere insensible, jusqu'à m'oster tout à fait l'usage de la

(1) Une paralysie de la langue, dont il fut attaqué, après Pâques 1696. Les Mémoires furent commencés vers la fin de l'année 1697.

parole, et me rendre le manger et le boire tres difficiles, avec quelques autres accidens qui en dépendent. C'est peu de chose pour ce que meritent mes péchez ; et j'en serois quitte à bon marché, s'ils s'expioient par une aussi legere pénitence, qu'est celle de ne point parler pendant quelque temps, après auoir beaucoup trop parlé, pendant l'espace d'un demy siecle. Mais Dieu est si bon, que des peines mêmes destinées à punir nos péchez, il s'en sert pour nous purifier et nous rendre dignes d'estre aimez de luy, et que joignant à quelques souffrances legeres qu'il nous enuoye, les merites infinis de celles de Jesus-Christ, il nous fournit un moyen aisé de satisfaire à ce que nous luy deuons.

Dans cet état d'infirmié où je me suis veû depuis plus d'un an, les medecins et tous mes amis m'ont conseillé de m'abstenir du trauail, où l'on sçait que je m'occupois (1). Et j'ay senti par moy même, quoy que Dieu m'ait laissé une entiere liberté d'esprit, de jugement, et de memoire, que je deuois m'interdire, pour quelques années, une aussi grande contention, que celle dont j'auois besoin pour ces ouurages. Ainsi je suis demeuré longtems sans faire autre chose que de souffrir mon infirmié, de lire quelques liures de piété, de prier Dieu et de luy offrir mes souffrances, dans la veuë de ce que je dois à sa justice, de parler à quelques uns de mes amis par mes lettres, ne le pouuant plus de viue voix, et d'écouter paisiblement les entretiens de ceux qui venoient me rendre leurs visites charitables. Et j'attendois en silence qu'il plust au Seigneur de donner sa benediction aux remedes de differens medecins, que mes amis, par un effet de leur bonté toute singuliere pour moy, m'amenoiënt de toutes parts. Mais,

(1) Une note marginale biffée disoit : « Après la mort de M. de Saci « il fut choisi pour continuer les explications sur Josué et sur Ruth. »

après auoir consumé inutilement beaucoup d'argent en voyages , et en remedes ; après auoir eu recours à l'intercession de plusieurs Saints , et fait diuers pelerinages et plusieurs neuuaines , selon ma deuotion particuliere , ou celle de mes amis , j'ay eu lieu de croire , par l'accroissement continuel de mon mal , que Dieu vouloit que je demeurasse soumis à ce châtiment qu'il m'enuoyoit. Et me trouuant cependant en quelque embarras sur la maniere dont je pourrois occuper mon temps , à cause de la viuacité naturelle de mon esprit , qui demande necessairement une occupation réglée , il m'inspira , autant que j'en puis juger , le dessein de m'appliquer à ces Memoires , dont le traueil est beaucoup moindre que celuy des autres ourages , où je trauaillois , depuis douze ou quinze années.

Ce qui me donne sujet de juger que cette pensée m'est venuë de luy , c'est l'occasion même et la maniere en laquelle elle m'est venuë. Au retour du voyage de Chaudraye (1), où l'on me pressa longtemps d'aller consulter ce medecin si fameux , qui dans une pauureté et une simplicité étonnante , fait diuerses guérisons miraculeuses , j'allay passer un dimanche dans la maison de campagne d'une personne de mes amies , avec ma belle sœur , qui m'auoit accompagné dans ce voyage (2). Lorsque nous nous entretenions tous ensemble , on tomba , je ne sçay comment , sur une histoire , que ma sœur voulut raconter , mais que je sçauois beaucoup mieux qu'elle , comme ayant été present à la chose même (3). Voyant donc qu'elle en omettoit des circonstances considérables , je demanday du

(1) Chaudrey (Aube), arrondissement d'Arcis-sur-Aube, canton de Ramerupt.

(2) A Théméricourt, près Pontoise, chez M^{me} le Sesne de Temericourt, en compagnie de M^{me} de Bosroger, vers la fin de l'année 1697.

(3) Sa mise à la Bastille, en 1666.

papier, avec une plume et de l'encre. Et je me mis sur le champ à l'écrire dans toute son étendue, avec une facilité qui les étonna (1). Le jour même, ou le lendemain, ma sœur me dit qu'elle étoit dans l'impatience de me découvrir une pensée qui luy étoit venuë, et dont elle n'auoit pu encore s'ouurer à moy. Je luy demanday ce que c'étoit, et elle me témoigna que l'histoire que j'auois mise par écrit, luy auoit fait desirer que j'écriuisse de même beaucoup de choses semblables, qu'elle m'auoit entendu dire, et qui s'oublieroient à l'auenir; que ce travail paroissoit assez proportionné à l'état où je me trouuois alors, et que la facilité avec laquelle j'auois écrit cette histoire dont j'ay parlé, luy faisoit croire que je n'aurois pas grande peine à executer ce qu'elle me demandoit instamment. Je luy fis entendre le mieux que je pus, que la même pensée m'en étoit aussi venuë, et à l'occasion de la même histoire, que j'auois écrite. Et il est vray que je sentis pour le moins autant d'ardeur qu'elle, pour pouoir faire ce qu'il sembloit que Dieu même nous eust inspiré également à tous deux, dans le même instant, aussi bien qu'à d'autres personnes de piété qui, sans sçauoir que j'y trauallois, ou que je dusse y traualler, m'y ont exhorté d'eux mêmes.

Voilà très sincèrement l'occasion et la maniere en laquelle je me suis veu engagé à écrire ces Memoires; qui fait connoistre, que je n'ay pensé d'abord qu'à m'occuper à quelque chose de facile, et à repasser par mon esprit les principaux éuenemens de ma vie, dans la veuë de rendre à Dieu d'éternelles actions de graces, pour tant de faueurs

(1) Ce récit, consigné dans un cahier de quatre feuilles grand format, dont cinq pages seulement sont écrites, a été joint à la fin du Manuscrit des Mémoires. Le petit nombre de ratures prouve bien qu'il a été écrit au courant de la plume. Au dos de la dernière page on lit : *Relation de ce qui se passa quand nous fusmes arrétez en 1666.*

singulieres que j'ay receuës de sa bonté. Je puis dire cependant, qu'encore que je ne sois qu'un particulier, et que j'aye mené une vie assez retirée, on trouuera dans ces Memoires beaucoup de choses considerables, où j'ay eu part, soit par moy même, ou par mes amis. On y verra d'étranges bouleusermens, et bien des exemples qui font connoistre à combien d'épreuues cette vie est exposée, et combien il est necessaire, pour n'estre point ébranlé par tant de scandales, de s'attacher inuiolablement à Dieu seul.

J'ose esperer même qu'on pourra bien en trouuer la lecture assez agreable, par le melange de plusieurs choses curieuses, qui seruiront quelquefois à desennuyer le lecteur. La relation de quelques voyages, des réflexions sur les choses naturelles, et des remarques importantes sur la medecine, avec la description de quelques remedes excellens, pourront ne déplaire pas à ceux qui sont bien aises de s'instruire, sans beaucoup de peine, et qui ne négligent rien de tout ce qui peut entrer dans le commerce de la vie ciuile. Car ces sortes de liures, pour estre receus dans le public, sont redeuables à bien des sortes de genies. Les uns demandent du serieux, les autres de l'agreable; d'autres de l'utile; et presque tous s'accordent ensemble à demander un mélange, et une diuersité, qui donne de temps en temps une espece de repos et de relâche à l'esprit. C'est le caractere que l'on pourra remarquer dans ces Memoires; caractere que je n'ay point recherché, mais qui s'y rencontre naturellement, à l'occasion des choses mêmes dont je me sens obligé de parler.

Au reste, je ne doute nullement que ces Memoires ne soient de la nature, et ne courent le même sort que la pluspart des autres livres, qui ont des censeurs, comme des approbateurs. De quelque ménagement que j'aye usé, et quelque règle que je me sois prescrite, de ne point

blessier la charité, il y a certaines veritez de fait qui choquent toujours. Et la crainte de blesser la délicatesse de ces gens qui voudroient qu'on les épargnast, aux dépends de tous les autres, ne doit pas sans doute empescher de dire les choses comme elles sont, ni faire cacher, par une injustice manifeste, la vérité qu'il est nécessaire que l'on connoisse, pour rendre à chacun ce qui luy est dû. Si je m'en suis bien acquitté, que la gloire en soit renduë à celui, de la plenitude duquel nous auons receu tout le bien qui est en nous. Que si au contraire j'ay manqué en plusieurs choses, c'est un effet presque ineuitable de nostre fragilité. Au moins je puis protester que mon intention est tres droite; que je n'ay dessein directement de choquer personne; et que si quelqu'un se trouue choqué contre mon intention, il ne doit point l'imputer à d'autre qu'à soy; puisqu'un historien n'est point responsable des fautes d'autruy, et qu'il ne peut estre blâmé, lorsqu'il rapporte simplement les choses, sans en altérer la vérité (1).

(1) Ici s'arrête l'*Avertissement* du Manuscrit que l'éditeur de 1739 avait fondu, dans son chapitre I^{er}, avec le commencement des Mémoires.

MÉMOIRES
DE
PIERRE THOMAS

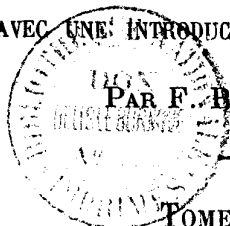
SIEUR DU FOSSÉ

PUBLIÉS EN ENTIER, POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR F. BOUQUET.



TOME IV.



ROUEN

CHEZ CH. MÉTÉRIE, SUCC^r DE A. LE BRUMENT
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE
RUE JEANNE-DARC, n° 11

M DCCC LXXIX

CHAPITRE XXXV.

— 1696 — 1698. —

L'auteur poursuit les *Explications sur le Nouveau Testament*. — Paralyse de langue. — Séjour au Fossé. — Visite à M^{me} de Gramont, à Forges. — Blessure à la jambe. — Multiplicité de remèdes sans effet. — Consultation de Fagon. — Nouveau voyage aux Eaux de Bourbon. — Son logement. — La douche. — Le séjour. — Attaque de pleurésie. — Indication des remèdes. — Départ de Bourbon. — Retour à Paris. — Il s'adresse à une Allemande. — Pélerinages et neuvaines. — Séjour au Fossé. — Le curé de Bouelle. — Le médecin de Chaudrey. — Motifs de tant de détails. — Pieuses réflexions à ce sujet. — Visite à Madame de Théméricourt. — Eloge de cette famille. — La relation de sa mise à la Bastille, écrite chez elle. — Comment elle devient l'occasion des *Mémoires* — La rédaction en est aussitôt commencée au Fossé. — La maladie l'interrompt. — L'auteur la reprend au Fossé et la poursuit à Paris. — Mort de M. de Tillemont. — Etat de leur santé. — La famille et l'éducation de M. de Tillemont. — Ses travaux historiques. — Ses qualités morales et littéraires. — Son entrée tardive dans la prêtrise. — Eloge de ses vertus et de son caractère. — L'amitié de du Fossé sera l'excuse de ces détails. — Une toux violente vient interrompre les *Mémoires*. — Il les reprend et les termine. — Son bonheur d'avoir pu rendre un témoignage public à tant de personnes pieuses qu'il a connues. — Résumé des circonstances qui ont amené ses rapports avec elles. — Il a voulu dire la vérité et ne blesser personne. — De là vient la suppression des noms propres. — Son amour de la paix en est aussi la cause. — Il serait heureux d'arriver à la conciliation en détrompant bien des gens. — Liaison intime entre l'exposé de sa vie et la justification de Port-Royal. — Véracité et sincérité de son témoignage. — Pourquoi son nom est mis en tête de ses *Mémoires*. — L'amour de la vérité a été son seul guide. — Prière finale pour remercier Dieu de ses bienfaits, pour lui demander de bien mourir et d'éclairer le Roi au sujet de ses amis.

J'étois appliqué à travailler sur le Nouveau Testament, pour satisfaire le désir de plusieurs personnes qui

souhaittoient toute la Bible expliquée, selon le sens littéral et spirituel(1) : et l'explication de l'Euangile de saint Jean(2), qui est d'une grande obscurité en beaucoup d'endroits, et qui m'engagea à lire, pour l'éclaircir, de gros volumes des Peres grecs, m'auoit surtout extrêmement épuisé, pendant le caresme de l'année 1696, lorsqu'après Pasques (3) je me sentis attaqué d'une espece de petite fluxion à la langue. C'étoit d'abord si peu de chose que je fus bien deux mois et demy, sans qu'on s'apperceust, dans la maison, que j'auois peine à parler, sentant moy seul cette difficulté d'autant plus que j'auois toujours parlé tres facilement, et que j'articulois la parole d'une maniere à me faire entendre aisément des personnes les plus sourdes. Nous allâmes ensuite passer, à nostre ordinaire, quelques mois à la campagne (4). Et là, mon mal s'augmentant toujours, j'usay de quelques remedes de l'abbé de Luçay (5), dont j'ai éprouué l'excellence en bien des rencontres, mais qui ne me soulagerent en aucune sorte dans celle cy. En ce même temps, une Dame de de la Cour (6), fort distinguée pour sa pieté aussi

(1) Il continuait les *Explications sur la Bible* de M. de Saci. Voir t. III, p. 272.— Deux extraits de *Lettres*, placés au n° 19 des LETTRES INÉDITES DE DU FOSSÉ, le premier, à la date du 30 janvier 1695, le second, à la date du 2 janvier 1697, nous apprennent le commencement de l'impression et l'impossibilité pour l'auteur de continuer ses travaux. La fin de la lettre n° 5 parle de la distribution d'un volume des *Explications du Nouveau Testament*. Voir, plus loin, LETTRES INÉDITES, etc.

(2) Il termina les explications de l'Euangile de S' Jean et fit neuf ou dix chapitres des Actes des Apôtres. *Ibid.* Voir plus loin la liste des ouvrages de M. du Fossé, dans la *Bibliographie*, à la fin des PIÈCES DIVERSES.

(3) Pâques tombait le 22 avril.

(4) Au Fossé, vers le mois de juillet.

(5) Voir t. III, p. 39, 40, 41 et *passim*.

(6) L'imprimé la nomme : « C'est Madame la comtesse de Grammont. »

bien que par sa naissance, qui beuvoit des eaux dans notre voisinage à Forges, me fit témoigner par plusieurs personnes que, si elle eust eû son équipage, elle seroit venuë nous voir au Fossé, et qu'elle esperoit que je l'irois voir moy même. Il est vray que, m'étant mis sur le pied de viure au Fossé fort retiré, dans le temps des beueurs d'eau, pour n'estre point accablé de monde, je demeuray quelques jours sans répondre aux honnestetez de cette Dame, dont je connoissois la pieté et que je sçauois estre assez raisonnable pour interpreter fauorablement la cause de mon silence. Mais, comme je vis qu'elle ne se lassoit point de me faire dire la même chose par différentes personnes, je me donnay à la fin l'honneur de luy témoigner par une lettre les veritables raisons qui m'empeschoient d'aller à Forges. Et j'ajoutois même quelque chose de cette difficulté que j'auois alors à parler. Elle y répondit par une autre lettre toute remplie de bonté, en m'assurant que ce seroit une vraye mortification pour elle de partir de Forges sans m'auoir veû ; et que même elle auroit été bien tentée de venir voir elle même s'il étoit vray que j'eusse peine à parler. Cependant la maniere dont elle escriuoit m'ayant fait juger que je la desobligerois d'en demeurer là, j'allay avec ma belle sœur luy rendre visite ; et nous trouuâmes qu'il y auoit plus à gagner qu'à perdre dans la conuersation de cette Dame, qui, ayant été autrefois éleuée à Port Royal, n'a jamais rougy, au milieu de la Cour même, de parler pour la justification de cette maison, dont elle connoissoit par elle même la solide pieté aussi bien que nous (1). Ainsy

P. 488. — Elisabeth Hamilton, issue d'une famille écossaise réfugiée en France, après la mort de Charles I^{er}, femme de Philibert, chevalier et plus tard comte de Gramont.

(1) Remarquable par son esprit et par sa beauté, M^{lle} Hamilton avait fait une charmante figure à la cour de Charles II d'Angleterre, et,

elle meritoit bien sans doute, comme elle m'auoit fait l'honneur de me le mander, que nous fissions quelque distinction d'elle d'auec le commun des autres dames qui vont à Forges se diuertir en prenant les eaux.

Au retour de cette visite, il m'arriua, dans le Fossé même, un accident, qui, bien que leger en soy, ne laissa pas d'auoir des suites assez fâcheuses. En passant du grand chemin dans un clos, pour euitier un mauuais pas, je donnay inconsidérément contre un pieu planté au milieu du passage même, et je me blessay à l'os de la jambe. Ce mal, qui ne paroissoit rien d'abord, s'aigrit dans la suite de telle sorte que je fus près de deux mois sans pouuoir marcher. Et pendant ce temps mon autre mal s'augmenta beaucoup ; en sorte que je commençois à auoir une vraye peine à parler. Nous nous hastâmes de reuenir à Paris (1), d'où mon frere alla consulter le medecin de Chaudraye (2). Mais le remede qu'il m'ordonna,

devenue comtesse de Gramont, dans celle de Louis XIV, dont elle attira l'attention. Voir le portrait qu'en a tracé son frère, Antoine Hamilton, dans les *Mémoires du chevalier de Grammont*, avant le mariage qui en fit son beau-frère : chap. VII. Lors de son voyage de Forges, la comtesse de Gramont, bien près de la soixantaine, « avait « sauvé et gardé finalement, après quelques naufrages, la religion « dans son cœur. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. II, p. 110, qui cite ce passage de nos *Mémoires* à l'appui. — Trois ans plus tard, fin juin 1699, à cause d'une retraite à Port-Royal des Champs pendant l'octave du Saint-Sacrement, elle sera rayée de la liste des dames invitées à Marly : « Parce que, dit le roi, on ne doit point aller à Marly, quand « on va à Port-Royal. » Id., *ibid.*, t. V, p. 517.

(1) Vers la fin de novembre 1696.

(2) Voir t. I, Avertissement, p. III. — Ce medecin étoit si fameux que sa médaille alloit se trouver, l'année suivante, dans un curieux ouvrage que Jean Bernier, medecin à Blois, lui dédia. En voici le titre anonyme : *Jugement et Nouvelles Observations sur les OEuvres grecques, latines, toscanes et françaises de maître François Rabelais, D. M.*, ou le véritable Rabelais reformé, avec la carte du Chinonois

qui étoit de l'eau distillée de Betoine, me fit tant de mal que je crus presque estre empoisonné. Ensuite chacun de nos amis eut la bonté de m'amener tous les gens habiles qu'ils connoissoient. On me saigna souz la langue. Je pris des gouttes d'Angleterre (1). J'usay de l'esprit de corne de cerf et de l'essence de la poudre de vipere, d'extrait de fleurs de tilleul, de ptisannes de vulneraires, de l'eau de ronces et de plusieurs autres remedes, que chacun disoit estre specifiques pour mon mal. Mais, bien loin de m'en sentir soulagé, ma paralysie augmentoit toujours (2).

Enfin un de mes amis (3), qui va souuent à la Cour, m'étant venu voir, touché de l'état dans lequel j'étois, me pressa de luy enuoyer un memoire exact de tous les symptômes de ma maladie, m'assurant qu'il le montreroit à M. le premier medecin et qu'il m'en rendroit bon compte. Je luy dressai ce memoire. Et il m'enuoya,

pour l'intelligence de quelques endroits du roman de cet auteur, ses médailles, celle de l'auteur du Jugement et des observations et celle du médecin de Chaudray, auquel cet ouvrage est dédié par un médecin, son contemporain et son admirateur. Paris, Laurent d'Houry, 1697, in-12, avec carte du Chinonois.

(1) Remède fameux à cette époque. « L'inventeur des gouttes volatiles d'Angleterre est un nommé Godoald, Médecin de Londres, où il exerçoit la Médecine avec réputation. Charles II, roi d'Angleterre, eut bien de la peine à obtenir de lui son secret, quoi qu'il lui en offrit vingt-cinq mille écus. Il le lui donna néanmoins; mais il crut faire une grace à son Prince de lui faire part de son secret pour cette somme. » *Dict. de Trévoux*, où se lit aussi la composition du remède.

(2) Aussi jugea-t-il à propos de faire son testament, à Paris, le 8 mars 1697. Voir le N° II, PIÈCES DIVERSES.

(3) Cet ami n'est autre que Racine, comme on peut le voir ci-après, dans le n° 6 des LETTRES INÉDITES, lettre adressée par du Fossé, le 6 avril 1697, à la Mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, tante du célèbre poète.

quelque temps après, un écrit de M. Fagon (1) fort ample, où il paroissoit qu'il auoit beaucoup examiné mon mal sur le memoire que je luy auois enuoyé.

Il y marquoit une maniere particuliere, dont il croyoit que je deuois me traiter. Mais son sentiment, sur toutes choses, étoit que j'allasse promptement aux eaux de Bourbon. Plusieurs personnes de nos amis, qui auoient l'experience de ces eaux, me pressèrent fort aussy d'y aller, dès que la saison me le permettroit. J'y allay donc aussytost après Pasques (2) et mon frere voulut bien m'y accompagner. Il ne nous arriua rien de remarquable dans la routte, sinon que nous passâmes à trauers plusieurs regimens de dragons, qui quittoient leurs quartiers d'hiver pour aller joindre les armées du Roy en Flandres (3). Mais, quoyqu'il ne fasse pas toujours trop sûr de rencontrer ces sortes de gens en certains lieux (4), ceux là étoient si bien disciplinez qu'il y en eut même deux qui empescherent un jeune garçon, qui amenoit à Paris un cheual de prix d'estre volé par des gens qui auoient le dessein de luy enleuer ce cheual, ainsy qu'il le raconta luy même à quelqu'un de nos valets.

Nous logeâmes à Bourbon chez le sieur Raimond, tres habile apotiquaire, fort honneste homme, et charitable enuers les pauvres malades, dont la maison est accom-

(1) Fagon (Gui Crescent), premier médecin de Louis XIV, depuis 1693.

(2) En 1697, Pâques étoit le 7 avril, et, le 8 avril, il ajoutait un premier codicille à son Testament. Voir aux PIÈCES DIVERSES, n° II. — Il avait déjà accompagné son père à Bourbon, en 1664. Voir le récit du voyage, t. II, pages 199-223.

(3) Elles se montoient à cent vingt mille hommes commandés par Catinat, Boufflers et Villeroi; mais les opérations se bornèrent à la prise d'Ath par les Français, en juin 1697, et furent suivies du traité de Ryswick, qui mit fin à la guerre contre la Ligue d'Augsbourg.

(4) Voir t. III, p. 236.

pagnée d'un jardin assez agreable. Nous primes des eaux, selon les régles. Et ces eaux, selon l'effet extérieur qu'elles produisoient, sembloient deuoir me soulager, puisqu'elles me prouuoient une legere sueur et la liberté du ventre, et que je les rendois aussy tres bien ; qui étoient tous les bons effets que l'on en pouuoit attendre. Un medecin fort experimenté, que j'auois fait consulter en passant à Montargis, m'auoit bien recommandé de prendre la douge sur la nuque du coù, et de me gargariser beaucoup la bouche avec les eaux minerales, après le disner. Je suiuis donc son conseil. Et je puis dire que je ne me fusse jamais figuré qu'on eust tant souffert, en prenant cette douge, que je souffris. L'extrait d'une lettre que j'en écriuis, vers ce même temps, à ma belle sœur, et qu'elle m'a montrée depuis, pourra faire mieux juger, que tout ce que j'en pourrois dire, quelle est cette sorte de supplice inuenté pour la guerison et en même temps pour la punition des pauvres malades. Car j'en étois viuement frappé, quand je l'écriuis, comme un homme qui en sentoit tout le poids et qui n'en étoit pas encore quitte (1).

« Mon frere vous a mandé tout le détail de ce qui re-
« garde mon état present. C'est pourquoy je me conten-
« teray de vous parler seulement de la douge qu'on m'a
« donnée cinq jours de suite depuis sa derniere lettre.
« C'est un vray *Opera* ; mais sans doute bien différent de
« celui qui plaist à bien des gens. On entre en ce lieu,
« à peu près, comme on est venu au monde. Et aussy
« tost après on sent tomber sur soy comme un fleuue

(1) Tout ce second voyage aux Eaux de Bourbon a été fort tronqué par le premier éditeur. Il l'a résumé en trois pages (491-493), supprimant presque tous les détails, et transformant en récit le contenu des deux lettres qui vont suivre.

« d'eau bouillante : je perdis d'abord la respiration, et
« crus aller expirer. Mais, après que j'eûs eû assez de
« peine à me faire entendre, on s'arrêta. Et la nature
« s'accoutuma peu à peu à ce qui luy auoit paru d'abord
« insupportable. Au sortir de la douge, on vous couure
« comme un mort, d'un double suaire ; et on vous jette
« dans vostre lict, pour y passer une demy heure plus
« ou moins, sans remuer ni pieds, ni bras ; pendant le-
« quel temps il sort comme des ruisseaux de sueur de
« tout vostre corps. Je n'ay jamais en ma vie tant sué,
« moy qui me croyois d'un temperament fort sec. Et
« je vous laisse à juger de la foiblesse où l'on se trouue
« après une telle sueur. Je ne vois rien de plus humi-
« liant, ni de plus penible que ce remede (1). Je le dois
« prendre encore cinq jours : mais j'ay fait une pause, pour
« ne me pas trop pousser. Car ce qu'il y a de cruel dans
« ces eaux cy, c'est qu'on en fait boire, comme pour don-
« ner la question, et qu'on plonge ensuite dans la même
« eau bouillante ; qu'on empesche de dormir le long du
« jour, lorsqu'on en meurt d'enuie ; et qu'on ne sçauroit
« souuent dormir la nuit, lorsqu'on le voudroit. A quoy
« ne s'engage t'on point pour prolonger quelque peu cette
« vie ? Cependant toutes ces tortures n'ont pû encore me
« délier la langue, qui est toujours également embarras-
« sée. Tous les experts m'assurent, que cela ne me doit
« point étonner, m'empescher de continuer les remedes ;
« parcequ'il est d'ordinaire de voir des malades sortir de
« Bourbon tres mécontents, qui y reuiennent à l'autre

(1) On connaît la fameuse lettre datée : *A Vichy, jeudi 28 mai 1676*, où M^{me} de Sévigné fait à sa fille la pittoresque description de la douche, qu'elle commence à prendre. Elle n'en fut pas plus satisfaite que du Fossé. « C'est, dit-elle, une assez bonne répétition du purga-
« toire. »

« saison avec joye, pour acheuer de se guerir. Je le crois
« ainsy sur leur foy. etc. » *Du 2 May 1697.*

Voicy encore l'extrait d'une autre lettre que je luy
écriuis, peu de temps après, où l'on verra ce qui m'ar-
riua, à Bourbon, auant une maladie tres perilleuse où je
tombay, comme je le marqueray ensuite.

« Vous voulez bien, ma tres chere sœur, que je me
« desennuye un peu avec vous, en me donnant l'hon-
« neur de vous écrire ce billet, tandis que mon frere est
« allé à trois lieuës d'icy, pour tâcher de reparer une
« perte que j'ay faitte. Une de nos caualles de carrosse
« mangeant moins bien qu'à son ordinaire, le cocher en
« parla à un marechal qui passe pour fort habille, et
« qui jugea à propos, de luy donner un breuuage, dont
« il esperoit un bon effet. Mais dans le moment que la
« pauvre beste eut pris le remede, elle entra dans des
« agitations tres violentes, qui ne l'ont point quittée,
« qu'elle ne soit morte. Cela ne m'a pas réjoüi, ni con-
« tribué à rendre mes eaux bien salutaires. Mais il ne
« faut pas que le chagrin passe les 24 heures. Je n'y
« pense plus. Ce n'est, selon M^r Descartes, qu'une ma-
« chine rompeüe (1). Il faut songer à en auoir une autre,
« qui soit bien montée, et tâcher de la mieux conseruer.
« On vouloit que je plaidasse contre le marechal. Mais
« quel moyen d'esperer la justice, lorsqu'elle dépend
« du témoignage d'autres maréchaux, qui n'ont garde de
« déposer contre leur confrere en faueur d'un passant ?

(1) Encore une critique de la doctrine du célèbre philosophe qui
« faisait de la bête une machine. » La Fontaine l'a combattue aussi,
mais en proclamant bien haut son admiration pour

Descartes, ce mortel dont on edt fait un dieu
Chez les patens, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit.

Discours de M^{me} de la Sablière, X, 1.

« Et d'ailleurs un procureur, que l'on consulta, sceut
« fort bien dire, qu'on n'aucit point son recours contre
« un medecin, lorsqu'un malade mouroit au milieu de
« ses remedes. On ne s'est guere aisé effectiuement,
« de faire un procès aux medecins, lors même qu'on se
« donne la liberté de les accuser d'auoir tué leurs ma-
« lades : et on les paye même encore grassement. C'est
« un usage receu pour les hommes. Pourquoi ne le
« seroit il pas pour les bestes? Au reste, j'ay acheué
« de prendre la douge, qui m'a fait jusqu'à present autant
« de bien, que les eaux par le dedans ; c'est à dire, rien.
« Et il est vray que je sens de plus en plus, combien je
« m'apperceuois peu du plaisir que je prenois à parler,
« lorsque je pouuois le faire librement ; sentant presen-
« tement la derniere mortification de ne le pouuoir plus
« faire. De penser étant seul, c'est une grande consola-
« tion. Mais de penser étant avec d'autres, d'ouuir tout
« d'un coup la bouche, par le desir que l'on auroit de
« parler, et de ne pouuoir produire ce qu'on a dans la
« pensée ; c'est, je vous l'auoüe, une des grandes priua-
« tions où l'homme puisse tomber. Je sors presente-
« ment d'une des plus sensibles mortifications que j'aye
« recëues. Un capitaine aux gardes, homme d'esprit,
« qui est logé souz ma chambre d'hyer au soir, est
« venu pour me rendre visite comme à son voisin. Il
« m'a trouué seul, et embarrassé au dernier point à ré-
« pondre à ses ciuilitez. Deux capucins l'ont releué de
« sentinelle, et m'ont acheué (1). Comme je commence
« à me fatiguer de boire par excès, je songe à me retirer
« d'une vie si débauchée, et parce qu'il est nécessaire

(1) Comme ceux de Forges, les Capucins de Bourbon ouvraient leur maison aux Buveurs d'eau et faisaient des visites et des quêtes à domicile.

« de quitter l'occasion et le lieu, j'ay résolu de partir
« d'icy le vintième de ce mois. » *Du 12 May 1697.*

Mais le jour d'après que j'eus écrit cette lettre, c'est à dire le dimanche, je me trouay fort incommodé pendant la messe, et au retour de l'église je ne pus disner. C'étoit la fièvre, qui me commençoit, et qui augmenta considérablement la nuit. Je fus pris aussy d'un mal de costé fort douloureux. Et, en deux ou trois jours de temps, je me trouay en un tel état que j'enuoyay prier le curé de la paroisse de me venir confesser. J'eus bien de la peine à me faire entendre. Mais, comme il auoit beaucoup de patience et de charité, et que d'ailleurs il entendoit, comme à demy mot, par un effet de sa lumiere et de la viuacité de son esprit, j'eus tout lieu d'estre satisfait de la sagesse de sa conduite. Cependant nostre hoste, qui étoit, comme je l'ay dit, un apotiquaire fort habile, me voyant si mal, me pressa de faire venir des medecins, dont il y auoit bon nombre à Bourbon. Mais je ne voulus jamais y consentir, sçachant par experience que les saignées me sont mortelles, et que ces messieurs ne connoissoient point d'autre remede pour la pleuresie dont j'étois malade. Je me traittay donc toujours avec les remedes que nous sçauions estre specifics pour ce mal ; c'est à dire que j'usay d'abord du jus de cerfeuil, avec du sucre en poudre et du vin blanc ; le tout faisant enuiron les deux tiers d'un verre, que l'on aualle, dans le même temps qu'on a appliqué exterieurement, sur le costé qui est malade, un cataplasme fait avec le blanc des poireaux coupez par roüelles, fricassez legerement sur le feu dans la poësle, avec un peu de bon vin, et écrasez ensuite avec la cullier. On le met sur des étouppes, avec un linge par dessus, tout le plus chaud que le malade les peut souffrir : et on les laisse au moins douze heures. Puis on en remet un autre fait de même ;

ce que l'on recommence jusqu'à quatre fois et plus, s'il est besoin, prenant bien garde, lorsqu'on lève celui qui a passé douze heures sur le costé, que la vapeur ne vous vienne dans le nez; puisque vous gagneriez infailliblement le mal. Je me traittay donc ainsi pour l'exterieur. Et quant au dedans, lorsque j'eus pris une ou deux fois du jus de cerfeuil préparé, comme je l'ay dit, j'usay tous les jours, soir et matin, des potions de l'abbé de Luçay, qui sont aussy tres souueraines pour la pleuresie, et qui consistent en une cullerée de syrop violart, une cullerée de jus d'orenge aigre, avec quelques zets (1), deux cullerées de bon vin, et le reste du verre d'eau d'orge un peu chaude, où l'on auoit mis infuser une racine de scorsonnaire coupée par roüelles. Dans la premiere cullerée de cette potion on prend sept ou huit grains de poudre de viperes, seulement le matin. Voila à peu près la maniere dont je me traittay; si ce n'est que ma boisson étoit une espèce de ptisanne, où il y auoit du syrop violart, un peu de l'esprit de souffre et autres choses. Enfin, en huit ou dix jours de temps, je me tiray par ce regime d'un état si périlleux. Il est vray que je fus, quatre ou cinq jours, si pressé de mal que je crus mourir; et que, bien que l'éloignement de tous mes amis me causast d'abord quelque peine, j'en fis neantmoins, ce me semble, à Dieu un sacrifice de bon cœur, regardant même, comme une chose auantageuse à mon salut, d'estre priué de la consolation de les voir en cet état. Mais les remedes prirent le dessus, et je fus dix jours à cracher le sang ou le pus. Nostre hoste fut si surpris et même si effrayé de l'effet de ces remedes, sans le secours de la saignée, qu'il croyoit absolument nécessaire, qu'il eut peine à croire ce qu'il voyoit et qu'il

(1) Plus habituellement *Zest*, dont le pluriel serait *Zests*.

me pria ensuite de luy donner par écrit cette sorte de regime : ce que je fis avec joye, y ajoutant même d'autres remedes excellens qu'il meritoit bien d'apprendre, à cause de sa charité pour les pauvres.

Cependant ma maladie recula un peu nostre départ. Et, au lieu du vintième de May, auquel nous l'auions fixé, nous le remîmes au vint sept, c'est à dire au lendemain de la Pentecôte. J'étois encore dans une foiblesse et dans un abattement incroyable : mais je crus absolument qu'afin de me retablir il falloit sortir d'un lieu qui me paroissoit si mal sain ; et qu'en prenant le grand air je recourerois, dans le voyage même, une partie de mes forces. J'eus encore le courage, en quelque état que je me trouuasse, d'aller à la Sainte Chappelle (1), le jour de la Pentecôte, de m'y confesser au Tresorier, qu'on me dit estre un excellent prestre, et qui l'étoit en effet, et de communier dans la chappelle du Caueau (2), où l'on conserue la Relique si pretieuse de la vraye Croix, à la messe que j'y fis dire par ce même Tresorier. Le lendemain, après auoir entendu la messe aux Capucins, nous montâmes, mon frere et moy, en une litière que je loüay, pour m'accoutumer plus doucement au voyage, et nous allâmes coucher le même jour à Neuers, c'est à dire à dix lieuës de Bourbon : d'où ayant renuoyé la litière nous continuâmes nostre route dans nostre équipage. Il falloit auoir autant de résolution et autant d'enuie de partir que j'en auois, pour m'estre mis en chemin, quand je le fis. Car je me sentis encore si mal que je regardois presque comme une temerité de l'entreprendre. Cependant l'agitation du voyage et le grand air

(1) Voir t. II, pages 207-208.

(2) On l'appelait aussi « Chapelle du Trésor. » Voir t. II et l'Appendice X, *ibidem*, pages 319-320.

me firent tous les biens du monde. Et je me trouuay comme rétably de ma maladie, en arriuant à Paris (1).

Comme on m'auoit préparé à ne voir l'effet de mes eaux que deux ou trois mois après mon retour, j'attendois paisiblement quel en seroit le succès (2). Mais mon mal suiuit régulièrement son premier cours, et alla toujours en augmentant, soit pour la parole, soit pour la difficulté de boire et de manger. Enfin on m'enseigna une damoiselle Allemande, nommée Mademoiselle Vignole, qu'on me dit de tres bonne part auoir des remedes excellens, dont elle auoit fait dans Paris plusieurs guerisons miraculeuses. Comme on nous nomma differentes personnes qu'on assuroit qu'elle auoit gueries, mon frere se donna la peine d'aller partout s'informer de la verité de ces guerisons. Il parla aux personnes mêmes; il s'informa de la qualité de leurs maladies; et il demeura si conuaincu de tout ce qu'on nous auoit dit de cette dame, que nous crûmes qu'il n'y auoit rien à risquer à me mettre entre ses mains. Je le fis donc. Et il est vray que ses remedes me guerirent au moins de mes palpitations, dont j'étois souuent tres incommodé, depuis plus de trente ans (3). Mais, pour ce qui est de ma paralysie, ils ne purent l'empescher de croître à son ordinaire. Aussy, ayant dépensé beaucoup d'argent en ces remedes, je les quittay.

J'étois par moy même assez disposé à ne plus rien faire et à m'abandonner absolument à la volonté de Dieu. Mais le zele que la charité inspiroit à mes amis pour ma gue-

(1) Dans les premiers jours de juin 1697.

(2) Une lettre, qu'il adressa le 2 juillet 1697, à la Mère Agnès Racine, abbesse de Port-Royal des Champs, montre que l'effet des eaux de Bourbon fut nul. Voir la lettre n° 7 dans les LETTRES INÉDITES.

(3) En effet, il avait déjà des palpitations de cœur, en 1666, quand il fut mis à la Bastille. Voir t. II, p. 284.

riſon, les portoit à me propoſer toujours quelque choſe de nouveau; tantôt une neuvaine à un ſaint ou à une ſainte; tantôt un pellerinage; tantôt une autre deuotion (1). Je me ſoumettois à tout, ne trouuant rien en tout cela que de tres bon, et eſperant que, ſi mon corps n'en étoit point ſoulagé, j'en retirerois quelque grace pour mon ſalut. Cependant, étant allez (2) paſſer quelques mois à la campagne, à noſtre ordinaire, je fus ſollicité d'aller conſulter un curé de noſtre voiſinage, fort celebre dans tout le païs, pour les guerifons extraordinaires qu'il a faittes (3). J'y allay donc avec mon frere et ma belle ſœur, et il me parla de mon mal, comme un homme ſage et experimenté. Il me donna des remedes; mais ſans aucun bon ſuccès.

Enfin, comme on me tourmentoit toujours pour aller voir le medecin de Chaudraye, quoyque je n'y euſſe pas grande inclination, après l'épreuue que j'auois faitte de ſes remedes, je donnay encore les mains à ce voyage, à cauſe qu'on me reprochoit toujours que je ne l'auois point conſulté moy même (4). J'y allay donc avec ma belle

(1) Port-Royal des Champs faiſait une neuvaine pour lui au mois de juillet 1697, ainſi que les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. On lui envoya du ſang du cardinal Bérulle; il porta ſur lui la croix épiscopale de Mgr Pavillon, évêque d'Alet, et refuſa de ſes reſtes que lui offrait M. Le Mettayer, curé d'Evreux. — Voir, dans les LETTRES INÉDITES, les nos 7, 14, 15 et 21. Toutes les lettres portant la date de 1697, c'eſt-à-dire les nos 6, 9, 11, 12 et 13, un extrait à la ſuite du n° 19, et les nos 21 et 22 donnent d'amples détails ſur la ſanté de du Foſſé et ſur ſa réſignation dans la ſouffrance.

(2) L'auteur et ſa famille, comme on l'a vu, paſſaient l'été au Foſſé.

(3) Le n° 17 des LETTRES INÉDITES nous apprend qu'il s'agit du curé de « Boile qu'on dit être habile pour toutes ſortes de maladies. » — *Bouelle* eſt dans le pays de Bray, à 13 kilomètres au Nord du Foſſé, arrond. et cant. de Neufchâtel.

(4) Son frere l'avait conſulté pour lui, comme on l'a vu plus haut, p. 237.

sœur, parce que mon frere étoit allé en ce même temps au Bosroger (1). Nous trouuâmes ce bonhomme dans sa chaumiere, et au fonds d'une vallée affreuse, en un lieu dont les abords sont tres villains et tres difficiles (2). Ma belle sœur luy conta en peu de paroles mon mal et son origine, aussy bien que son progrès. Mais à peine me regarda t'il. Et, sans presque raisonner, il me donna d'une poudre pour prendre dans des potions, d'un onguent pour mettre à ma gorge, et la recepte d'une poudre à éternuer composée de fleurs de muguet, de sucre candy et d'iris de Florence, égale quantité de chaque.

Je ne doute point que ceux qui se donneront la peine de lire ces Memoires ne soient ennuyés de la multitude de ces remedes ; qu'ils ne m'accusent d'une trop grande inquietude pour le rétablissement de ma santé et qu'ils ne trouvent que j'aurois bien pu au moins me dispenser de les fatiguer par la lecture de tant de choses inutiles. Mais je les supplie premierement de considerer que je n'étois peut estre pas fort coupable de me rendre au sentiment de mes amis, et de forcer en quelque sorte mon inclination qui m'auroit assez porté à me tenir en repos : en second lieu, qu'il peut estre auantageux de faire connoistre la maniere dont un mal, comme le mien, a été traité ; ce qui peut donner des veuës differentes aux personnes experimentées : et enfin, qu'il pourra ne point paroistre si inutile d'auoir fait voir combien j'ay tenté de voyes, dépensé d'argent, fait de voyages, usé de remedes en un mot, combien je me suis tourmenté et épuisé pour recouurer ma santé, sans aucun succès ; si l'on veut bien

(1) Le Bosroger ou Boscroger, dont Augustin Thomas portait le nom, est dans la Seine-Inf., arrond. de Rouen, canton de Buchy, à 14 kilomètres Ouest du Fossé.

(2) Dans le départ. de l'Aube.

en tirer avec moy la consequence pour laquelle je n'ay pas fait difficulté de marquer toutes ces choses. Car s'il est vray, ô mon Dieu, que rien ne nous coûte, quand il s'agit de la guerison de nostre corps ; s'il est vray que l'incertitude du succès de tant de remedes differens n'empesche point que nous ne les entreprenions avec ardeur, par l'esperance que nous donnent quelques hommes de nous guerir ; s'il est vray que, quelque penibles et assujettisans qu'ils soient, ils sont toujours adoucis par le desir de la santé dont nous nous flattons, et assez souuent contre toute sorte d'apparence ; quel sujet de confusion et de reproche pour nous dans ce qui regarde la sanctification de nos ames et l'acquisition du royaume que vous nous avez promis ! Tout nous paroist impossible, quand il s'agit du salut. Vous nous déclarez dans l'Euangile que, sans penitence, nous périrons tous, et qu'avec elle nous nous rendrons dignes de vostre royaume : cependant le seul nom de penitence nous effraye ; les remedes salutaires qu'elle nous presente nous paroissent des supplices ; nous tremblons, quand il s'agit de faire la moindre démarche dans la voye étroite. La certitude de vostre parole infaillible ne fait pas sur nostre cœur la même impression que les promesses trompeuses des hommes ; et, ajoutant moins de foy à la verité de vos Ecritures qu'à la vanité des esperances qu'ils nous donnent, nous négligeons de rien faire pour sauuer éternellement nos corps et nos ames, lorsque nous faisons toutes choses pour obtenir la guerison temporelle d'une maladie, qui souuent ne se guerit point, et qui, étant guerie, ne peut differer que pour peu de temps nostre mort. Quelle inegalité de mesure dans nostre conduite, ô mon Dieu ! Et quelle insensibilité ! Quel aueuglement de vous mettre en quelque sorte dans la balance avec les hommes, et de donner à ces hommes, tout ignorans et

trompeurs qu'ils sont, la préférence sur vous ! Quelle extravaugance de trouver facile tout ce qui se fait pour la conservation d'une vie de quelques années, et de regarder comme insupportable ce qui peut nous mériter une vie et une gloire immortelle ! Quel étourdissement d'esprit de ne rien craindre pour éviter un mal très-léger, et de tout craindre pour éviter des supplices éternels, quoy que vous nous assuriez, ô mon Dieu, que votre joug est doux et votre fardeau léger !

Mais j'ay beau faire moy même toutes ces réflexions sur la folie de la conduite des hommes et sur la mienne. Ce ne seront point nos pensées stériles qui feront produire à nostre cœur le fruit d'une véritable conversion, si vous même, ô mon Dieu, n'y répandez votre grâce, pour luy faire bien comprendre la vérité de cette parole de vostre apostre : que toutes les souffrances de cette vie ne sont pas dignes d'estre comparées à la gloire que vous nous réservez pour la vie future ; et qu'on ne doit les considérer que comme une douleur très légère et de très peu de durée, en comparaison de ce poids d'une éternité de gloire, qu'elles produiront en nous. Faites donc, Seigneur, par vostre infinie miséricorde, que je ne sois pas seulement affligé avec tous vos serviteurs, dont le partage en ce monde est la souffrance ; mais que je recueille véritablement le fruit de la croix que vous m'envoyez pour mon partage ; que je regarde mes souffrances comme une preuve de vostre amour ; que je les chérisse comme la marque honorable qui distingue vos enfans ; et qu'enfin je les embrasse comme le moyen le plus assuré pour mon salut.

Au sortir de chez le médecin de Chaudraye, nous allâmes à Téméricourt (1), qui appartenait à une Dame de

(1) Seine-et-Oise, arrond. de Pontoise, cant. de Marines, entre Magny et Pontoise. Il s'écrivait : *Théméricourt*.

qualité(1)', que la Duchesse de Longueville consideroit particulièrement, et qui est fort distinguée parmy les personnes de sa connoissance, par sa grande pieté, par l'excellente éducation qu'elle a donnée à ses enfans, et par la vie qu'elle meine au milieu d'une famille toute chrestienne, plus digne du temps des premiers chrestiens que du siecle où nous viuons. Elle étoit pour lors à Temericourt; mais elle demeure ordinairement à Loudun, avec son beau frere et sa belle-sœur et leurs enfans (2). Et l'on peut dire de ces deux familles, unies ensemble par la charité dans les mêmes sentimens et dans la pratique des mêmes vertus, qu'elles représentent comme une Eglise domestique, telle qu'il seroit à souhaitter que fussent celles de tous les Chrestiens; où tout se fait dans la veuë et pour la gloire de Dieu; où la charité est exercée avec grand soin enuers les pauvres, qu'on nourrit et qu'on vétit, et les malades, à qui on donne des remedes et dont on panse les playes; où l'hospitalité chrestienne

(1) M^{me} Le Sesne de Théméricourt, fille de M. Paul Aubin, seigneur de Bourgneuf. Voir la note ci-dessous.

(2) « Les deux familles dont M. du Fossé parle ici avec tant d'éloge sont celles de M. Le Sesne de Temericourt, et de M. Le Sesne de Bourdun. Le premier épousa une fille de M. Paul Aubin seigneur de Bourgneuf près Loudun, et eut pour enfans deux Demoiselles; dont l'une, nommée Mademoiselle de Venier, est morte après avoir mené une vie vraiment chretienne, et l'autre qui a eu le bonheur d'être quelque temps à Port-Royal est encore actuellement vivante, et conserve l'esprit de cette sainte Maison. A l'égard de M. Le Sesne du Bourdun, il épousa Mademoiselle de Buade qui étoit petite-fille de M. de Bourgneuf. Les enfans qui sont venus de ce mariage sont M. l'Abbé Le Sesne d'Etémare et M. Le Sesne de Mesnilles. Parmi les lettres de M. Saci qui sont adressées à des Dames, il y en a plusieurs qui ont été écrites à Madame de Temericourt, entre autres la XCVIII. et la CXXVIII. Dans cette dernière M. de Saci parle du petit enfant de Madame du Bourdun, qui est M. l'Abbé d'Etémare. » — Note du premier éditeur, pages 497, 498, complétée dans les *Errata*, p. 533.

se pratique avec grande joye envers ceux particulièrement qui craignent Dieu ; et où le travail, les saintes lectures et la priere se succèdent et s'entresuiuent ; où l'on veille pour instruire et pour faire prier Dieu les domestiques ; où l'on frequente les sacremens avec une humble frayeur et une deuotion feruente ; et où l'on cherche plutost à receuoir les vrays seruiteurs de Dieu, avec qui on puisse s'édifier par des entretiens de pieté, que de voir des gens du monde, dont la conuersation dangereuse doit toujours tenir en garde ceux qui craignent Dieu. Cette Dame auoit eu une liaison assez étroite avec M^r de Sacy, de qui j'ay beaucoup parlé dans ces Memoires. Et elle nous faisoit aussy l'honneur de nous mettre au nombre de ses amis. Nous crûmes donc ne la pas désobliger d'aller luy donner l'occasion d'exercer l'hospitalité envers nous, et de receuoir chez elle un malade. Je suis aussy obligé de dire qu'elle nous receut avec un cœur digne des Chrestiens du premier siecle, et que nous n'auons gueres connu de Dame plus accomplie. Nous y passâmes tout le lendemain, qui étoit dimanche, dont la plus grande partie fut employée à l'Eglise. Et ce fut ce jour là même qu'étant tombez, dans la conuersation, sur ce qui nous arriua, quand nous fûmes arrétez, mon frere et moy, avec M^r de Sacy, et conduits à la Bastille ; comme je vis que ma sœur (1), en contant cet éuenement, omettoit plusieurs circonstances essentielles, je fis signe qu'on me donnast du papier avec une plume, pour en faire un abregé. Je le fis effectiuement, et avec une si grande actiuité que, lorsqu'on le lut, on témoigna en estre surpris (2). Mais c'est

(1) Voilà un des rares passages où l'auteur appelle M^{me} de Bosroger « sa sœur », comme il l'a fait dans la lettre citée plus haut, p. 242.

(2) Voir à l'Appendice XII, cette relation inédite, cause première des *Mémoires*. On conçoit que du Fossé ait mis d'autant plus d'empressement à la faire que la famille de Théméricourt avait contribué

sans doute que la nature sçait bien se dédommager, en réparant de la main ce qui luy manque du costé de la langue. Cela donna cependant occasion à ma sœur, comme je l'ay dit au commencement de ces Memoires (1), de me témoigner que, puisque j'auois une si grande facilité à écrire et une memoire si fidelle pour me souuenir des choses, elle croyoit que ce pouuoit estre pour moy une occupation fort auantageuse, dans l'état où je me trouuois, d'écrire ainsy bien des affaires qui s'étoient passées souz mes yeux, depuis plus de cinquante ans, et qui me regardoient moy ou mes amis; et qu'elle m'en conjuroit. Ma réponse la surprit sans doute; puisque je luy dis que la même pensée m'étoit venuë, dans le même temps, aussy bien qu'à elle; et que j'auois quelque lieu de croire que ce dessein pourroit estre utile pour conseruer le souuenir de bien des choses que le temps efface à la fin.

Aussy tost donc que nous fûmes retournez au Fossé, je commençay à m'occuper à ces Memoires (2). Mais à peine les auois je commencés que je me vis obligé de les interrompre, par un effet tres fâcheux des remedes du medecin de Chaudraye. L'amplâtre, qu'il m'auoit donné pour mettre à ma gorge, me cautherisa si bien la chair que je fus trois nuits sans dormir, à cause des grandes

à l'adoucissement de sa détention. Il y dit à cette dame : « Au bout « de trois semaines nous obtinmes *par vostre entremise* d'estre unis « mon frère et moy, lorsque nous y pensions le moins. » — Tous les détails qui suivent n'ont pas trouvé grâce devant le premier éditeur.

(1) L'*Avertissement* contient les mêmes faits exposés presque dans les mêmes termes. Voir t. I, pages III-IV.

(2) Vraisemblablement à la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre 1697. Une lettre de notre auteur adressée, le 7 octobre 1697, à M. Le Mettayer, curé d'Evreux, pour s'excuser sur sa santé de ne point aller le visiter, parle d'un travail intellectuel, qui ne peut être que la composition des *Mémoires*. Voir le n° 20 des LETTRES INÉDITES.

douleurs que je souffrois. Toute ma gorge, tout mon côté et le haut de ma poitrine étoient en feu, et tout en eau dans le même temps. C'étoient des cuissons furieuses, accompagnées d'une abondance de serositez qui couloient sans cesse. Et je vis l'heure que le dedans même de la gorge commençoit à estre attaqué. Cela m'effraya; et je ne crus pas de voir pousser plus loin ma patience, et la foy que j'ajoutois aux remedes que la charité du bon medecin de Chaudraye m'auoit donnez. Car j'attribuay, dans le même temps, à la poudre qu'il me fit prendre par la bouche, de furieuses demangeaisons que je sentis en diuers endroits du corps. Enfin je me vis en un tel état que je regardois comme un bonheur de pouuoir me rétablir comme auparauant. J'eus bien de la peine. Mais à la fin j'en vins à bout, par le moyen de l'eau tiede de riuiere, dont on me faisoit des fomentations, qui amortirent insensiblement ce grand feu et desséchèrent ces serositez. Ainsy mes Memoires ayant été interrompuz, près de trois semaines, par ce nouveau mal, qui étoit l'effet des remedes mêmes, je m'y remis aussitost que je me vis soulagé (1).

Nous reuinsmes à Paris, à nostre ordinaire, vers le mois de decembre de 1697. Et, quoyque ma paralysie augmentast toujours peu à peu, je ne laissay pas, pendant l'hyuer, d'occuper mon temps assez bien, en trouuant à ces Memoires (2) avec une grande facilité, et y trouuant même une espece de soulagement pour mon mal, par la consolation que me causoit le souuenir de tant de graces que Dieu auoit faittes à nostre famille et à ceux avec qui il m'auoit lié, dès mon enfance, et de tant de gages que j'auois receus de sa misericorde, par la part même qu'il

(1) Dans le courant de novembre 1697.

(2) Une autre lettre du 9 decembre 1697, au même M. Le Mettayer, dit le fait à mots couverts. Voir la fin du n° 21 dans les LETTRES INÉDITES.

luy auoit plu de me donner à leurs souffrances. Car, ayant lû l'Euangile et faisant profession d'en croire et d'en adorer les veritez, je deuois estre persuadé que ce m'étoit une vraye gloire, et même une récompense euangelique pour auoir renoncé à tous les établissemens du siecle, d'estre affligé en ce monde et de souffrir quelque chose pour son amour avec tous les seruiteurs de Dieu.

Mais il m'arriua, en ce même temps, une autre sorte d'affliction, à laquelle je ne me serois gueres attendu : j'entends parler de la mort de M. de Tillemont, mon plus ancien et mon plus intime amy, avec qui j'auois étudié, étant tout jeune, comme je l'ay dit dans ces Memoires (1), et avec lequel Dieu m'auoit donné occasion de faire depuis une liaison si étroite (2). Qui auroit cru, en effet, qu'étant plus jeune que moy, de plusieurs années (3), et ayant eû jusqu'alors une santé vigoureuse, qui sembloit estre à l'épreuue de toutes sortes de fatigues, il fust tombé tout d'un coup dans une espece de langueur, qui l'eust emporté en tres peu de temps, sans apparence d'une grande maladie (4); tandis que moy même plus âgé, d'un temperament beaucoup plus foible, et attaqué, depuis deux ans (5), d'une paralysie sur la gorge, qui me reduit à

(1) T. I, p. 251, M. de Tillemont était entré aux Petites-Ecoles de Port-Royal, en 1647.

(2) Ils ont longtemps demeuré ensemble et se sont associés pour leurs travaux. Voir t. I, p. 253; II, 49, 55; III, 69, 80, 91.

(3) Né le 30 novembre 1637, il était de 3 ans 8 mois plus jeune que du Fossé, né le 11 avril 1634. Voir l'Appendice VI du t. I, p. 325.

(4) « Il lui prit une petite toux sèche à la fin du carême de 1697... « (Pâques tombait le 7 avril)... A la fin de septembre son infirmité « augmenta, et ayant temporisé pendant un mois, il fut obligé à la « Toussaint de se mettre entre les mains des Médecins... Il est « mort le 10 janvier 1698 âgé de 61 ans. » *Histoire de Port-Royal*, par Besoigne, t. V, pages 98 et 101. Il a vécu 60 ans, 1 mois et 10 jours.

(5) La maladie de du Fossé remontait donc aux premiers mois de 1696.

l'état de moribond, je traîne toujours et résiste même à des attaques très violentes de nouveaux maux, qui me survennent de temps en temps ? Aussi je suis obligé de reconnaître très sincèrement qu'il y avoit une grande différence entre nous ; et que ç'a été sans doute la cause d'une conduite de Dieu différente envers l'un et l'autre. Son grand courage à traiter durement son corps, pendant sa santé, à le mortifier par des jeûnes très rigoureux (1), et par le refus qu'il se faisoit de mille commodités, qui auroient pu adoucir la vie qu'il menoit dans la solitude, luy fit mériter sans doute que Dieu abrégéast sa pénitence et qu'il l'appelast à luy, sans le consumer peu à peu par une longue maladie. Mais pour moy, qui me suis toujours épargné, et qui n'ay point eu la force de faire jamais beaucoup de mal à mon corps ; qui ay mené une vie commune et mêlée même de tant de circonstances defectueuses, il a été nécessaire que la justice de Dieu se joignist à sa miséricorde à mon égard, et me donnast lieu de luy satisfaire peu à peu pour tant de dettes, dont je luy suis redevable en luy immolant tous les jours quelqu'un de mes membres, qu'une longue maladie me fait perdre insensiblement, et en luy offrant un sacrifice de louanges pour la grace dont il lui plaist de me soutenir en même temps qu'il m'afflige.

Le public ne put (2) apprendre la mort de M. de Tillemont sans verser des larmes sur la perte que l'Eglise a faite d'un si saint prestre ; les gens de bien, d'un si grand exemple de piété ; et les sçavans, d'un modèle si accompli d'humilité. Il s'appeloit Mess^{rs} Sebastien

(1) « Pendant le Carême, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, « et ne vivoit que de légumes. Dans tous ses repas il buvoit fort peu « de vin. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 84.

(2) Le Ms. donne : « ne peut, » et l'Imprimé : « ne put. » Cette dernière leçon est préférable.

Lenain, et étoit fils de M. Lenain, ancien Maistre des Requestes, si distingué entre les premiers Magistrats par son grand mérite et sa rare piété (1). Dieu, qui l'auoit destiné pour estre un jour l'un de ses Ministres, l'y prépara, dès son enfance, en luy procurant une sainte éducation. Ceux qui l'ont particulièrement connu sont persuadés qu'il vécut toujours dans l'innocence. Et le choix qu'il fit de l'étude fut pour luy non un écueil et une occasion de se perdre par la vanité, mais un azile contre beaucoup de périls presque inévitables à la jeunesse; puisqu'elle seruit à affermir de plus en plus dans son cœur la crainte de Dieu, par la connoissance qu'elle luy donna de l'esprit et de la conduite des Saints, qu'il auoit particulièrement en veuë dans ses lectures. Il eut un génie tout singulier pour l'étude de l'histoire. Et, ayant pris le dessein tout jeune, comme je l'ay dit ailleurs (2), de traualier à celle de l'Eglise, il y rapportoit tout ce qu'il lisoit. L'exactitude d'une critique tres judicieuse, qui luy étoit comme naturelle (3), la justesse d'un discernement tres fin, la fidelité d'une memoire à laquelle rien n'échappoit, une incroyable facilité pour le traual, un style noble et serré (4), et pardessus tout, un amour ardent pour la verité, le rendirent tres capable de ce qu'il auoit entrepris. Il a consommé sa vie, qui a été de 60

(1) Voir la note 1 du t. I, p. 251, sur son père, ami particulier de M. de Bernières, et qui mit deux de ses fils aux Petites-Ecoles de Port-Royal.

(2) T. II, p. 49, 55.

(3) « Entendez une critique *relative*. Tillemont ne mettra jamais « en doute l'autorité d'un saint Père; mais il examinera et discutera, « s'il le faut, toute question de détail compatible avec ce fonds de « soumission première. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 523, en citant ce passage des *Mémoires* de du Fossé.

(4) *Serré* : « Entendez-le aussi *relativement* aux autres styles de « Port-Royal. » *Id.*, *ibid.*

ans (1), dans ce travail (2); et il s'en est acquitté d'une manière qu'on peut regarder comme originale, et comme propre à luy seul, voulant, en effet, donner à l'Eglise les titres originaux de son histoire, il a eû soin de ne confondre jamais ce qu'il dit luy même avec ce qu'ont dit tous les anciens (3). Et ce qu'il fait en cela, par un mouvement d'humilité, tourne souvent à sa gloire; puisque ce qu'il dit de son propre fonds donne lieu, presque toujours, de regretter de ce qu'il en dit si peu. Il a trouvé le secret, en traitant l'histoire profane des Empereurs idolâtres (4) de la relever par des couleurs tres viues du Christianisme. Il répand partout, pour le dire ainsy, la lu-

(1) Il faut y ajouter 1 mois et 10 jours. Voir plus haut, p. 256, notes 2 et 3. — Il avait commencé ses recherches à 18 ans.

(2) Les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles* parurent successivement, à dater de 1693. M. de Tillemont ne donna par lui-même que les quatre premiers, et les douze autres (car ils forment 16 vol. in-4°) furent édités par son secrétaire et biographe, M. Tronchay, de 1698 à 1712.

(3) « Sa narration n'est qu'un tissu des passages des Auteurs et des « monumens qu'il a traduits en françois, en marquant exactement à « la marge jusqu'à la page du livre d'où il les a tirés. Il n'y a de lui « dans le corps de l'ouvrage que quelques réflexions courtes, renfer- « mées entre deux crochets, soit pour concilier les choses qui peuvent « paraître contraires, soit pour instruire brièvement et édifier en « passant le Lecteur. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 86.

(4) *L'Histoire des Empereurs durant les six premiers siècles de l'Eglise*, en tout 6 vol. in-4°. « Les quatre premiers parurent du « vivant de l'auteur (1690-1697)... M. Tronchay mit la dernière main « au sixième volume, dès l'an 1725 ou 1726, et le publia en 1738. » M. Sainte-Beuve, *ibid.*, t. III, p. 540 et 541. Ce détail est emprunté à *l'Histoire littéraire manuscrite de Port-Royal* de dom Clémentet. M. de Tillemont commença la publication de son travail par *l'Histoire des Empereurs* pour pressentir le goût du public, en lui donnant le tome I, en 1690. Il avait laissé aussi le Manuscrit de la *Vie de saint Louis, roi de France*, publiée pour la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. de Gaulle, en 6 vol. in-8°, 1847-1851.

miere de la foy sur les tenebres du paganisme. Et il a soin, en rapportant les plus grandes extrauagances de ces princes malheureux, de faire sentir aux Chrestiens combien ils sont redeuables au choix de la Grace, qui les a fait naistre souz le regne de la lumiere et de la justice, qui est celuy de Jesus Christ.

Quoy qu'il eust toujours un esprit vraiment ecclesiastique, et qu'il possedast éminemment les qualitez que l'Eglise demande à tous ses ministres, il ne fit jamais d'auance pour s'ingerer aux ordres sacrez. Se reposant de sa vocation sur ceux qu'il auoit choisis pour sa conduite, il attendit sans inquietude que Dieu même l'appellast par leur ministere à son sacerdoce, lorsqu'il approchoit de quarante ans (1). Et il ne parut jamais plus humble que lorsqu'il fut élué à la prestrise; parce qu'il ne comprit jamais mieux la necessité de s'anneantir à l'exemple du premier de tous les pasteurs et du prestre souuerain. Aussi un homme du monde, qui auoit peine à supporter un certain air de domination dans plusieurs prestres, disoit quelquefois, avec un peu d'exaggeration, qu'il ne connoissoit que celui là qui fust humble; parce qu'en effet son humilité se faisoit sentir à tous ceux qui l'approchoient. Quelque profonde que fust son érudition, il ne la faisoit jamais paroistre dans ses entretiens que lorsqu'on l'y engageoit. Il trauailloit pour l'édification de l'Eglise et non pour sa propre réputation: et, s'appliquant à son trauail comme à l'œuvre de Dieu même, il tâchoit de n'y rien mesler de l'esprit de l'homme. Il étoit vraiment sçauant de la science des saints, qui leur

(1) « En 1672, M. de Saci lui auoit fait recevoir le Sous-Diaconat; et « quinze mois après, il lui fit prendre le Diaconat. Enfin en 1676 il « l'envoya à la Prêtrise, le destinant à être son successeur dans la « conduite des âmes dont il étoit chargé. » Besoigne, *ibid.*, t. V, p. 80.

apprend à connoître la grandeur de Dieu, le neant de l'homme, et le peu d'estime qu'ils doivent faire de toutes les sciences qui ne contribuent point à les faire croître dans la charité. Ainsi, au lieu que la science enfle, selon saint Paul, celle de cet humble prestre sembloit même luy servir de contre poids contre l'enflure de la vanité (1); puisqu'en le tenant dans une continuelle crainte elle le rendoit plus attentif et plus vigilant, plus défiant de luy même, plus réservé à dire ses sentiments, plus circonspect à ne parler de personne; en sorte que l'on remarquoit en luy comme le caractere d'une circoncision generale (2), qui luy faisoit retrancher de ses paroles, de ses actions, de ses regards, et même de ses mouuemens, tout ce qui ne répondoit pas parfaitement à la sainteté de l'état où l'ordre de Dieu l'auoit engagé.

Un tel homme, à juger des choses, selon la foiblesse de nos lumieres, ou par rapport à nos propres intérêts, sembloit deuoir viure plus d'un siecle; puisqu'en fournissant cette carriere il auroit pu auancer beaucoup le grand ourage qui deuoit estre si auantageux à l'Eglise. Mais Dieu, dont les jugemens sont bien differens de ceux des hommes, a eû moins d'égard à son trauail, qui de-

(1) Cette métaphore est familière aux écrivains de Port-Royal. « L'orgueil, disait Nicole, est une enflure de cœur, par laquelle « l'homme s'étend et se grossit lui-même. » *Essais de Morale*, t. I. M^{me} de Grignan blâmait ce mot *d'enflure de cœur*; M^{me} de Sévigné accorde d'abord à sa fille que ce mot lui déplaît, et elle finit par l'approuver, en maintenant qu'il n'en est point d'autre pour expliquer la vanité et l'orgueil. — Voir les *Lettres de M^{me} de Sévigné*, du 19 août et du 23 septembre 1671.

(2) C'est de ce passage que M. Sainte-Beuve, parlant de M. de Tillemont, a dû tirer « la circoncision générale de cœur et d'esprit dont « toute sa vie offre l'exemple. » *Ibid.*, t. III, p. 538. La pensée de du Fossé a été singulièrement étendue.

meuroit imparfait (1), qu'à l'ouvrage de sa grace, qui l'auoit fait arriuer luy même à la plénitude de l'âge, selon lequel Jesus Christ deuoit estre formé en luy. C'étoit un fruit mûr, qu'il a cueilly (2), pour le mettre en sureté dans ses tabernacles éternels. Et nous deuons nous réjouir, avec luy, de ce que sa penitence et ses longs travaux ont cessé, par la jouissance du bonheur que nous auons lieu de croire qu'il possède presentement. Le public me pardonnera si je me suis un peu étendu sur ce qui regarde cet illustre mort. C'étoit une dette qu'exigeoit de moy nostre amitié si ancienne et si étroite (3).

Pour reuenir maintenant à ce qui me regarde, et pour conclurre ces Memoires, j'ajouteray seulement icy que, lorsque j'étois plus en train d'y trauailler, le Seigneur m'arrêta tout court, dès le second ou le troisième jour du carême, par un rhume, dont je me sentis attaqué, et qui me dura jusqu'après Pasque (4). La toux qui l'accompagna fut si violente et si frequente, et l'impuissance où je me trouuois de cracher, à cause de la paralysie qui rendoit comme immobiles les nerfs et les muscles du larunx, me réduisoit en un tel état que je croyois fort souuent ne

(1) On sait que les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* s'arrêtent à l'année 513.

(2) Souvenir de Cicéron : « Poma ex arboribus, si cruda sunt, vi auelluntur; si matura et opeta, decidunt. » *De Senectute*, c. 19.

La mort même, la mort ne viendrait nous cueillir,
Que comme un fruit mûri dans la saison d'automne.

REBOUL.

(3) L'excuse était superflue de la part de celui qui fut comme le frère et le second de M. de Tillemont.

(4) Pâques tombant le 30 mars, en 1698, son rhume le prit vers la mi-février et ne le quitta que dans les premiers jours d'avril. — Aussi, le 16 février, il ajouta à son testament un nouveau codicille concernant ses *Mémoires*, qu'il craint de ne pouvoir achever. Voir *PIÈCES DIVERSES*, II.

pouvoir pas résister, deux jours de suite, à un mal qui ne me donnoit aucun repos, ni jour ni nuit. Je passois ainsi le jour, étant leué, dans une agitation perpetuelle ; et la nuit, j'étois souuent obligé de me tenir appuyé sur mon coude, sans fermer l'œil, et sans pouvoir presque respirer, un seul moment, qu'avec cette toux qui ne me donnoit aucun relâche (1). Quand j'auois été ainsi tourmenté, deux ou trois jours de suite, j'en auois autant de repos ; comme si la nature accablée et poussée à bout eust pris d'elle même quelque temps pour respirer. Puis la même toux et la même agitation recommençoient. Tout le caresme se passa de cette sorte. Et je crois pouvoir bien dire que je n'ay point fait de ma vie un si rude et si terrible carême. Mais enfin, quand tout cet orage fut passé, j'oubliai bientost tout le mal que j'auois souffert. Et c'est ainsy que les plus grands maux de la vie presente s'effaçent tres promptement de nostre esprit : ce qui sans doute deuroit bien nous faire accepter avec plus de joye toutes les croix que Dieu nous presente ; puisqu'outre que tout ce que nous pouuons souffrir en ce monde est comme un instant, à l'égard de l'éternité, le bon usage que nous en ferons est capable de nous en faire recueillir le fruit d'une éternelle recompense.

Après donc que cette fluxion si fâcheuse fut entiere-ment guerie, je me remis à trauailler à ces Memoires (2).

(1) Elle ne l'empêcha pas d'écrire trois lettres dont nous devons la révélation aux LETTRES INÉDITES : 1° Pensées de M. du Fossé sur la signature, le 6 mars 1698 ; 2° une longue réponse au P. Quesnel, qui lui avait écrit le 7 mars 1698 ; 3° une seconde lettre au même P. Quesnel. — Dans l'une d'elles, il dit : « Je sens que ma poitrine m'impose silence. » L'autre parle de la nécessité « de souffrir en silence les coups de marteau dont il plaît à Dieu de le frapper. » Voir LETTRES INÉDITES, les n° 1, 2 et 3.

(2) C'est-à-dire dans la première quinzaine d'avril 1698.

Et j'ay tout sujet d'estre persuadé que c'est Dieu même qui m'a soutenu jusqu'à la fin pour les acheuer (1), en quelque état d'infirmié que je me sois veü (2). Je sens au moins une consolation toute particulière d'auoir eü le temps, auant ma mort, de rendre ce témoignage public à la pieté éminente de tant de personnes, que j'ay eü le bonheur tout singulier de connoistre, dès mon enfance, et de qui je tiens à gloire d'auoir appris tous les grands principes du christianisme. Je les aurois apparemment ignorez, toute ma vie, si, par un effet visible de la prouidence et par un enchainement de plusieurs graces, mon grand pere n'auoit quitté la ville de Blois, sa patrie, pour se venir établir à Roüen; et si mon pere, ayant été de Roüen à Paris chercher son pasteur qu'il auoit perdu, n'y auoit trouué un homme qui luy fit connoistre à luy même son égarement. Ainsy tant s'en faut que je rougisse de ce que nostre famille a cessé d'estre Blesoise, pour deuenir Normande, que je regarde comme trop heureux d'estre deuenu Normand, pour estre en état de deuenir bon chrestien. Car Dieu conduit toutes choses, par diuers degrez, jusqu'à la fin à laquelle il les destine. Et ce doit estre une partie de nostre deuotion de le suiure et de

(1) Ils étaient achevés, le 21 août suivant, quand il envoyait le premier tiers du Manuscrit à M. le Mettayer, curé de S^t Thomas d'Evreux, par l'entremise de M^{lle} de Théméricourt, pour le prier de l'examiner et de lui en dire son sentiment. Voir le n^o 23 des LETTRES INÉDITES.

(2) Après ce moment de répit, il ne fit plus que languir, et deux lettres nous permettent de le suivre jusqu'aux portes du tombeau. La première, inédite, est de lui, à la date du 29 septembre 1698, où il expose à sa belle-sœur, M^{me} de Bosroger, ses sentiments au sujet de sa maladie. La seconde, éditée par M. Sainte-Beuve, est de M^{me} de Bosroger, retraçant à M. de Pomponne l'état de du Fossé, le 27 octobre 1698, c'est-à-dire huit jours seulement avant sa mort, qui eut lieu le 4 novembre suivant. Voir les *Appendices XIII et XIV*.

l'adorer dans ces différentes démarches de sa diuine miséricorde à son égard.

Ce qui me reste présentement à demander à ceux qui pourront lire ces Mémoires, est qu'il veuillent bien reconnoître la vérité de ce que j'ay dit au commencement (1) ; que mon dessein, en les écriuant, n'a point été de choquer personne. Car je me suis abstenu exprès de nommer les gens (2). Ayant désiré uniquement de faire connoître la vérité dans les faits qui regardoient mes amis, et où je me suis aussy moy même trouué quelquefois meslé, j'ay cru que cela me suffisoit, sans donner lieu à quelques personnes de se plaindre que l'on a blessé la charité, en décriant ceux qui l'ont attaquée. Ce n'est pas qu'il ne soit tres veritable que celuy là ne blesse point la charité qui découure seulement l'excès de ceux qui la blessent ; et qui se contente de mettre au jour la vérité et l'innocence qu'ils s'efforcent d'obscurcir. Mais le monde est si délicat, et quelquefois même si déraisonnable qu'ayant écouté sans scrupule plusieurs medissances, que le caractere de ceux qui les auançoient luy faisoit croire aisément, il ne souffre qu'avec peine qu'on le détrompe et qu'on refute avec quelque force ces sortes de calomnies, d'autant plus pernicieuses qu'elles viennent de gens deuots. C'est donc pour oster ce vain pretexte aux personnes préuenuës que j'ay menagé, autant qu'il a dépendu de moy, ceux qui se trouuent embarrassés dans l'intrigue de tant de troubles, causez dans l'Eglise, depuis soixante ans. Et c'est aussy pour suiure mon inclination naturelle, qui se porte par elle même à entre-

(1) T. I, Avertissement, p. vi.

(2) Charitable réserve, toute à l'éloge de l'auteur, et bien faite pour plaire aux intéressés ; mais l'éditeur l'a vivement regrettée, en maint endroit des Mémoires.

tenir la charité, et à concilier, autant que je puis, les esprits les plus diuisez. C'est la maniere dont mes amis sçauent que j'en ay toujours usé, m'étant fait un principe de mettre la paix dans les familles, d'appaiser les différends et d'accommoder les procès, tant que j'ay pu. Qu'heureux je serois, si je pouuois me promettre un succès aussy auantageux de ces Memoires, et si, par la force de la verité que je represente dans mille choses qui sont de ma connoissance, j'auois le bonheur de détromper bien des gens qu'une mauuaise préuention a séduits! Mais c'est là ce qui dépend de la benediction de celuy qui se sert de tels instrumens qu'il luy plaist, pour operer ses plus grands prodiges. Et il nous suffit à nous autres d'auoir fait ce qui dépendoit de nous.

C'est de quoy j'ay tâché de m'acquitter le mieux qu'il m'a été possible. L'on a veû, par la maniere dont je m'y suis engagé, que ce n'étoit point une résolution concertée longtemps deuant, ni un dessein pris avec beaucoup de mesures et de grandes veues(1). Je ne l'ay communiqué à qui que ce soit de mes amis, auant que de l'entreprendre et de l'auoir acheué (2). C'a été pour ma consolation particulière que je me suis appliqué à cet ouurage. J'ay songé à repasser dans mon esprit les misericordes du Seigneur à mon égard, dont j'ay un fort grand besoin, pour me soutenir contre la crainte que me causent mes péchez, par la veüe de tant de marques singulieres, que Dieu m'a données de sa bonté.

Mais, comme ce premier dessein s'est trouué tellement joint avec celuy de la justification des personnes que j'ay

(1) T. I, Avertissement, pages III-IV, et plus haut, pages 253-254.

(2) Mais une fois achevés, il en communiqua le Manuscrit à M. Le Mettayer, au mois d'août 1698, comme on vient de le voir plus haut, p. 264.

eù le bonheur de connoistre, dès mon enfance, et en qui j'ay toujours admiré un amour tout singulier pour l'accroissement de la gloire de Dieu, de Jesus Christ et de son Eglise, je me suis veù engagé necessairement à parler d'elles, en parlant de moy. Il y a cinquante quatre ans que je les connois (1). C'est dans la maison de Port-Royal que j'ay appris les premiers elemens de la vie chrestienne. On n'a pas pu se cacher de moy. J'ay veù tout. J'ay tout entendu. S'il y a du mal, j'en dois estre mieux informé que personne. Et si je suis obligé de dire la verité, c'est lors principalement qu'étant dans la soixante et cinquième année de mon âge, et dans une perilleuse infirmité, je sens approcher cette heure redoutable où tout sera découuert à la lumiere du grand jour de l'éternité. Aussy j'ose m'assurer que ceux qui, en lisant ces Memoires, auront bien voulu n'écouter pas leur préuention, et attendre à en porter leur jugement qu'ils ayent tout veù, y reconnoistront sans peine le caractere d'une entiere sincerité. Car c'est, pour le dire ainsy, un tout qui dépend de ses parties. C'est un corps qui ne subsiste que dans tous ses membres. Le commencement, le milieu et la fin s'entretiennent d'une maniere si naturelle que, si l'on separe l'un d'auec l'autre, l'on en diminuë la force.

Mais quelqu'un m'accusera peut estre, en voyant mon nom à la teste de ces Memoires, de vouloir bien tard me faire connoistre (2); c'est à dire lorsque le temps de la

(1) Et même cinquante-cinq ans révolus, puisqu'il entra dans les Petites-Ecoles de Port-Royal, des Champs, à la fin de juin 1643. Voir t. I, p. 60.

(2) Ceux de ses amis de Port-Royal qui vivaient encore, devaient être imbus de la doctrine de Pascal que « le mal est haïssable. » L'on sait que ce dernier portait la règle de ne point parler de soi, « jusques à prétendre qu'un *honnête homme* (dans le sens du xvii^e siècle) devait éviter de se nommer, et même de se servir des mots « *je* et *moi*, et

mort et de l'oubly general des hommes, qui approche à mon égard, sembleroit deuoir m'auertir de songer plus que jamais à estre effacé de leur souuenir ? Il est vray qu'étant instruit, comme je le suis, du néant de l'estime de tous les hommes, et connoissant, par les principes de nostre Religion, que Dieu seul est grand par luy même et digne de toute gloire, je serois extrauagant, si je songois à rechercher l'estime du monde, lorsque la proximité de la mort m'auertit de mon neant. Mais je supplie ceux qui pourroient auoir de moy ces pensées de considerer que des Memoires n'ont de force qu'autant qu'ils sont appuyez par celuy qui les écrit ; puisque celuy qui les écrit, et qui raporte ce qu'il a veû, n'a droit d'exiger la creance de ses lecteurs qu'autant qu'il se fait connoistre. J'auouë que mon nom est de petite consequence dans le monde. Mais enfin, quel qu'il soit, il est necessaire que le public le connoisse, pour estre obligé, en quelque sorte, d'ajouter foy à ce que je dis comme témoin. Car on ne reçoit en témoignage que ceux qui se font connoistre, et dont on écrit le nom et même l'âge, qui contribuë tres souvent à y donner un plus grand poids. Desirant donc qu'on regarde ces Memoires comme un temoignage que je rends à la verité et à l'innocence, je me nomme exprès et je pretends y donner par là une autorité, sans laquelle on pourroit les rejeter. D'ailleurs j'ose dire que, quelque meprisable que je puisse estre par moy même, ceux de

« il avait accoutumé de dire à ce sujet que la piété chrétienne anéantit
« le moi humain, et que la civilité humaine le cache et le supprime. »
Logique de Port-Royal, III^e Partie, ch. XX. — De là tant d'ouvrages
anonymes ou pseudonymes sortis de Port-Royal, à commencer par
ceux de du Fossé publiés de son vivant. Voir plus loin la *Liste des
ouvrages de du Fossé*, à la suite des LETTRES INÉDITES. Croyant à l'uti-
lité de mettre son nom en tête de ses *Mémoires*, il éprouvait le besoin
de justifier cette innovation aux yeux de ses amis.

qui j'ay l'honneur d'estre connu me rendront ce témoignage que mon caractere est celuy d'une grande sincerité. Je crois, selon les principes de l'Ecriture, expliquée excellemment par Saint Augustin, qu'un chrestien doit auoir principalement en recommandation l'amour de la verité, pour ne la blesser jamais, autant qu'il luy est possible, et pour la dire avec une genereuse liberté à ses amis et à ceux mêmes que l'on respecte le plus. C'est ainsy que j'en ay usé, quand j'ay cru y estre obligé, enuers les personnes que je regardois comme beaucoup éleuées audessus de moy par leur caractere et par le pouuoir que je leur auois donné sur ma conscience. Il faudroit donc que je fusse bien aueugle pour m'estre liuré maintenant à la fausseté et au mensonge, après auoir tant aimé la verité à l'égard de ceux que bien des considerations sembloient m'obliger de ménager dauantage.

Grand Dieu, qui connoissez le fonds de mon cœur, vous sçavez que je n'ay jamais été attaché à ceux de qui j'ay parlé dans ces Memoires qu'autant que je les ay veû eux mêmes attachez inuiolablement à la verité de vostre Loy, et soumis sincerement à l'autorité de vostre Eglise. Vous sçavez, mon Dieu, que c'est vous qui, par un excès de bonté et par un éuenement qui tient du miracle, auez d'abord fait connoistre tant de grands hommes et de saintes vierges à mon pere, afin que j'eusse dans la suite le même bonheur de leur connoissance. Vous avez voulu que je fusse témoin de tant de merueilles que vous auez faites en leur faueur, et que je prisse même part à quelques unes de leurs souffrances, que j'ay toujours regardées comme des marques singulieres de l'amour que vous leur portez. Je n'ay donc garde de tenir à confusion d'auoir été meprisé avec vos plus fidelles seruiteurs et seruantes par ceux qui, plongez dans l'amour du

monde, ne goûtent point les récompenses de la loy nouvelle. Mais je considere plutost comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu de me faire porter une partie de l'opprobre du siecle, avec ceux qui ont préféré vostre verité et vostre honneur à leur repos. Vous sçavez, mon Dieu, que, si j'ay blessé la verité, ce n'a pas été en les justifiant contre ma conscience, puisque la droitture de leur conduite vous est trop connuë; mais en manquant de fidelité à suiure moy même, dans ma conduite, les auis tres saints qu'ils m'ont donnez pour mon salut. Non seulement leurs paroles, mais encore leur exemple a été pour moy une exhortation tres puissante à la vertu; en sorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'envisage ce temps heureux, où j'ay vécu dans la sainte société de vos plus fidelles seruiteurs, me fait trembler d'autre part, lorsque je songe au peu de profit que j'en ay tiré, pour suiure de si grands exemples que vous exposez continuellement à mes yeux. Mais j'ose esperer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ay toujours conserué une union inuiolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contr'eux leurs ennemis, courra aux yeux de vostre justice le grand nombre de mes fautes, et que vostre misericorde me fera grace éternellement, après m'auoir châtié pendant quelque temps. C'est dans cette humble esperance que j'attends l'heure, en laquelle il vous plaira de rompre les chaînes qui me tiennent encore attaché à cette vie, toute miserable et languissante qu'elle est. Car il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez m'en détacher parfaitement par la force de vostre amour. C'est donc cet amour vraiment pur et non mystique; cet amour superieur à nous mêmes et à toutes choses; cet amour qui nous fait tout mépriser pour aller à vous, que je vous demande comme le couronnement de toutes vos graces. Et j'ose vous demander, en

même temps, qu'il vous plaise de faire luire un rayon de vostre diuine lumiere dans le cœur de nostre grand prince, qui témoigne tant de zele pour vostre gloire ; afin que les nuages du mensonge, par lequel on s'est efforcé, depuis si longtemps, de flestrir dans son esprit la reputation de vos seruiteurs et de vos seruantes, ses plus fidelles sujets, soient dissipez, et qu'il se trouue dans la même disposition où étoit le plus saint de tous les rois, lorsqu'il vous protestoit, ô mon Dieu : qu'il ne pouuoit pardonner à ceux qui medisoient en secret de leur prochain. C'est l'unique souhait que j'ose faire pour ce grand prince, et en même temps la preuue la plus solide que je puisse luy donner de mon tres profond respect (1).

(1) En plaçant une prière à Dieu, à la fin de ses *Mémoires*, l'auteur obéit à sa piété autant qu'aux habitudes littéraires des écrivains religieux de son siècle. Une profession de foi termine le premier livre des *Principes de Philosophie* de Descartes (1644), et une prière termine aussi le *Traité de la concupiscence* de Bossuet. Plus tard, une prière terminera encore la première partie du *Traité de l'Existence de Dieu* de Fénelon, et la première des *Etudes de la Nature*, par Bernardin de Saint-Pierre.